

Département de la Lozère*Nombre de membres en exercice : 35**Nombre de membres présents : 24**Nombre de suffrages exprimés : 24***VOTE :***Pour : 24**Contre : 0**Abstentions : 0***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°10/2019****Date de la convocation du Comité syndical :** vingt six février deux mille dix neuf**Date de la séance du Comité syndical :** cinq mars deux mille dix neuf**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, Mme. Pierrette BONNET, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul PEYRAC, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Francis CASTAN, Mme. Suzanne BADAROUX, M. Gérard LEMAIRE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER**OBJET : Etudes et travaux dans le cadre du PAPI d'intention 2 et du PAPI Lot**

Le 13 décembre 2018, les deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) portés par le Syndicat Mixte du Bassin du Lot ont été labellisés à l'unanimité en Commission Mixte Inondation à Paris. En France, cette superposition de deux PAPI sur un même territoire et sur une même période est un cas unique, fruit de plus de dix années de travail mené avec l'ensemble des acteurs des territoires.

Ils s'inscrivent dans la continuité du premier PAPI mené entre 2014 et 2016 sur le territoire du bassin versant du Lot, conservant ainsi cette dynamique d'ensemble. Les actions inscrites permettent aussi de renforcer les stratégies mises en place à Cahors et Mende-Marvejols (4000 habitants en zone inondable exceptionnelle), qui sont deux Territoires à Risques Important d'inondation.

Ces programmes permettent de mobiliser des crédits spécifiques, en particulier de l'Etat (dit Fond Barnier). Ils démarreront conjointement dès le printemps 2019, lors de leur signature avec l'ensemble des co-financeurs (Etat, Syndicats de rivière, Région Occitanie, collectivités, EDF, etc.). La mise en œuvre des études se fera entre 2019 et 2021. L'exécution des travaux va également débuter en 2019.

En ce qui concerne le territoire du SMLD, la mise en œuvre du programme débute à partir de 2019. Etudes et travaux de ce PAPI sont à la charge soit de communes (Mende et Espalion), soit du SMLD.

Le PAPI identifie le SMLD en tant que Maître d'ouvrage pour cinq actions. Elles ont pour but d'éviter des catastrophes comme celle vécue en 2003 suite à un épisode Cévenol, inondant en particulier Mende, Marvejols et Espalion. Afin de protéger au mieux la population, l'objectif est de réduire la vulnérabilité et d'aménager et ralentir les écoulements du Lot et ses affluents.

Les opérations pour lesquelles le SMLD est identifié en tant que Maître d'ouvrage dans le PAPI sont les suivantes :

Paraphe : REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE

08 MARS 2019

BUREAU DU COURRIER

page n° - 17 -

1. Opération groupée : diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur le bassin versant du Lot Amont :

Objectifs de l'action :

- Réaliser une campagne de diagnostics de vulnérabilité du bâti dans le but d'améliorer la connaissance des enjeux du territoire et de proposer des mesures de mitigation
- Compléter, le cas échéant, les diagnostics déjà réalisés dans le cadre du PAPI d'Intention 1

Échéancier prévisionnel :

	Échéance	Date
Début de l'action		2019
Évaluation du nombre et des diagnostics à réaliser		2019-2020
Réalisation des diagnostics Analyse des résultats et des travaux à envisager (par particulier) Préparation éventuelle d'une fiche action « travaux » pour le PAPI Complet (ajout par avenant)		2020
Fin de l'action		2021

Plan de financement prévisionnel :

Les diagnostics seront réalisés en régie par le Syndicat (accueil d'un stagiaire).

	Part (%)	Montant (€ TTC)
Maître d'ouvrage*	100	En régie
Total	100 %	En régie

2. Étude complémentaire sur les aménagements du Coulagnet à Marvejols et Montrodat :

Objectifs de l'action :

- Trouver des alternatives moins coûteuses aux aménagements préconisés dans les conclusions de l'étude réalisée dans le PAPI d'Intention 1 — Action n°131
- Étudier la possibilité de réduire l'impact des crues du Coulagnet en supprimant le seuil au droit du village vacances (VVF)
- Proposer des solutions d'aménagements dans l'hypothèse de la suppression de ce seuil

Échéancier prévisionnel :

	Échéance	Date
Début de l'action		2019
Concertation et élaboration du CCTP Consultation, choix d'un bureau d'étude et lancement étude		2019
Analyse des résultats et choix des aménagements à réaliser Préparation d'une fiche action « Travaux » pour le PAPI Complet (ajout par avenant)		2020-2021
Fin de l'action		2021

Plan de financement prévisionnel :

Montant estimatif : 36 000 € TTC

	Part (%)	Montant (€ TTC)
Maître d'ouvrage*	30	10 800
État (FPRNM)	50	18 000
Région Occitanie	20	7 200
Total	100 %	36 000 €

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

08 MARS 2019

BUREAU DU GOUVERNEUR

Paraphe : 

3. Achat groupé de batardeaux pour les habitations situées en zone inondable sur la commune d'Espalion :

Objectif(s) de l'action :

- Réaliser une opération d'achat groupée de batardeaux.
- Réduire la vulnérabilité des enjeux à l'échelle individuelle en complément des mesures d'aménagements mis en œuvre en parallèle.

Échéancier prévisionnel :

Échéance	Date
Début de l'action	2018
Évaluation des besoins et réalisation des diagnostics nécessaires (réalisation hors PAPI - en interne par la municipalité)	2018
Appel d'offres et achat groupée de batardeaux Livraison aux biens bénéficiaires	2019-2020
Fin de l'action	2020

Plan de financement prévisionnel :

Montant estimatif : 348 000 € TTC

	Part (%)	Montant (€ TTC)
Maître d'ouvrage*	40	139 200 €
Région Occitanie	20	69 600 €
État (FPRNM)	40	139 200 €
Total	100 %	348 000 €

4. Réaliser les travaux d'aménagements sur le Lot afin de réduire l'impact des inondations dans la traversée de Mende :

Objectifs de l'action :

- Réaliser les travaux préconisés et définis dans le cadre de l'étude qui s'est déroulée dans le PAPI d'Intention 1
- Réduire la vulnérabilité du territoire et des enjeux

Échéancier prévisionnel :

Échéance	Date
Début de l'action	2019
Rédaction cahier des charges (AVP-PRO, DCE, etc...) Étude projet dont étude loi sur l'eau avec engagement de la procédure d'autorisation	2019-2020
Désignation d'un maître d'œuvre et lancement du marché de travaux	2020
Réalisation et suivi des opérations	2020 - 2022
Fin de l'action	2022

Plan de financement prévisionnel :

Montant estimatif : 2 000 000 € HT

	Part (%)	Montant (€ TTC)
Maître d'ouvrage*	29,2	700 000
État (FPRNM)	50	1 200 000
FEDER ex-Languedoc-Roussillon	0,8	20 000
Région Occitanie	20	480 000
Total	100 %	2 400 000 €

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

08 MARS 2019

Paraphe : 

BUREAU DU BOURG

5. Réduire l'impact des crues sur la commune d'Espalion en réalisant des travaux d'aménagements dont l'effacement d'un ouvrage :

Objectifs de l'action :

- Réaliser les travaux préconisés et définis dans le cadre de l'étude qui s'est déroulée dans le PAPI d'Intention 1
- Réduire la vulnérabilité du territoire et des enjeux
- Compenser l'arasement du seuil d'Espalion par la mise en place d'aménagements paysagers

Échéancier prévisionnel :

Échéance	Date
Début de l'action	2019
Rédaction cahier des charges (AVP-PRO, DCE, etc...) Étude projet (diagnostic géotechnique, mesures compensatoires, ...)	2019-2020
Réalisation des pièces techniques et administratives (Dossier loi sur l'Eau, DIG si nécessaire, etc...)	2020
Choix de l'entreprise et réalisation des aménagements	2021 - 2024
Fin de l'action	2024

Plan de financement prévisionnel :

Montant estimatif : 3 250 000 € HT

	Part (%)	Montant (€ HT)
Maître d'ouvrage*	22,3	870 000
État (FPRNM)	50	1 950 000
Agence de l'eau Adour-Garonne	7,7	300 000
Région Occitanie	20	780 000
Total	100 %	3 900 000 €

*Il est rappelé que l'article 16 des statuts du SMLD dispose : La contribution aux dépenses d'investissement sera déterminée au prorata du volume des investissements réalisés sur le territoire des membres intéressés.

Ainsi, il convient :

- D'autoriser le Président à solliciter les aides financières auprès des financeurs visés ci-avant;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-avant ;
- D'autoriser l'établissement de conventions avec les propriétaires concernés et d'autoriser le Président à signer ces conventions ;
- D'autoriser le Président à réaliser les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et des démarches préalables (études dossiers réglementaires,...) ;
- D'autoriser le Président à engager les procédures de marché public et de prévoir au budget 2019 les dépenses relatives aux études et aux travaux.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides financières auprès des financeurs visés ci-avant;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-avant ;
- **AUTORISE** l'établissement de conventions avec les propriétaires concernés et d'autoriser le Président à signer ces conventions ;
- **AUTORISE** le Président à réaliser les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et des démarches préalables (études dossiers réglementaires,...) ;
- **AUTORISE** le Président à engager les procédures de marché public et de prévoir au budget 2019 les dépenses relatives aux études et aux travaux.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

DE LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

08 MARS 2019

BUREAU DU SYNDICAT

Paraphe : 75

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 8 mars 2019

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Jacques BLANC
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tel. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 8 mars 2019

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Jacques BLANC
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tel. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

08 MARS 2019

BUREAU DU COURRIER

Paraphe :

73